



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire.

Présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux

Absents excusés : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe
Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue
Nicolas Josselin

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

–Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

2 – LA VIE DE LA MAIRIE

Application d'une nouvelle règle, dès ce conseil municipal :

–Mme le Maire demande que tout membre du Conseil Municipal faisant partie du bureau d'une association (président, Trésorier...) doit quitter la salle, ne participe pas au débat de l'Assemblée, ni au vote, lors des votes des subventions.

Attractivité Economique Touriste et Commerce

Le référent de la Commission Attractivité Économique, Tourisme – Commerce, Pascal Lardeux informe que la Commission s'est réunie le 18 novembre 2025 afin de poursuivre le dossier du SPIC pour la station-service. Un compte rendu a été transmis à la Mairie. Une prochaine réunion est prévue en janvier 2026 afin de procéder à des ajustements sur ce dossier.

Le Focus mené par Virginie Haudebert, suppléante de la commission arrive à l'étape de finalisation : choix des photos, de la page de couverture. A partir de janvier 2026, une réunion aura lieu tous les mardis matin, afin qu'un BAT soit transmis en Mars 2026.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Vie Associative, Culturelle et Sportive

Delphine Gouy, référente de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive, informe qu'une convention avec l'association Tai-Chi est en cours de rédaction. Les statuts de l'association ont été reçus.

Finances

Delphine Gouy, référente de la Commission Finances, informe qu'une proposition d'emprunt sera demandée en janvier 2026, relatif au dossier de travaux d'effacement des réseaux.

Communication

Virginie Haudebert, référente de la Commission Communication, informe que les associations et les commissions n'ayant pas transmis leurs éléments pour l'élaboration du bulletin municipal ont jusqu'à la fin de la semaine prochaine, dernier délai.

L'application Intramuros fonctionne bien, des idées et des mails avec remarques ou compliments sont transmis à la mairie via cet outil.

Patrimoine

Virginie Haudebert, référente de la Commission Patrimoine, informe que l'installation des volets roulants solaires des logements communaux est terminée.

Depuis plusieurs lundis, avec Isabelle Goupil, secrétaire de la mairie, des recherches d'actes de concession relative au cimetière sont faites à partir des archives communales, afin de mettre à jour les dossiers.

Des relevages de concessions seront à prévoir au budget 2026.

Urbanisme

Virginie Haudebert, référente de la Commission Urbanisme, informe qu'une réunion a eu lieu le mardi 9 décembre 2025 à la Mairie avec COOP LOGIS afin d'échanger sur la parcelle où des constructions seraient envisagées. COOP LOGIS doit étudier la proposition. Une réunion sera programmée ultérieurement.

La Mairie a reçu un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier relatif à la vente de la parcelle située près du camping. L'accord et le tarif de vente sont confirmés.

Le cabanon Maltête ayant été démonté, les agents ont terminé le retrait des déchets restants. Un devis pour le terrassement et l'empierrement a été reçu à la Mairie. Un second devis est en attente de réception. Ces travaux seront à prévoir au budget 2026.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Voirie

Olivier Huyghe, référent de la Commission Voirie, informe que des flyers ont été déposés sur les véhicules au stationnement gênant. Des marquages de stationnement ayant été supprimés, il est regrettable de constater que des véhicules continuent de stationner sur ces ex emplacements. Lors des passages de poids lourds ou bus, le stationnement de ces véhicules occasionne une gêne, les espaces étant restreints à ce niveau.

Des réactions ont été reçues à la Mairie. Il est rappelé que ce flyer a pour but de faire un rappel des règles de stationnement et notamment qu'il est interdit de stationner en dehors des places réservées. Il s'agit de faire de la prévention afin d'éviter tout incident.

-La Mairie a été informée ce jour, que les lampes boules à mercure seront remplacées dans la rue de Beaumont et dans la rue de la Mayenne, la semaine prochaine.

-Le devis demandé à TE53 relatif au déplacement d'un candélabre dans la rue de la Mayenne est toujours en attente de réception.

-Une rencontre a eu lieu le 11 décembre 2025, au niveau du carrefour entre la route du Bac de Ménil et de Formusson avec le Maire de Coudray. Il a été constaté que des fossés sont rebouchés, que les eaux ne s'écoulent plus, provoquant des inondations sur la chaussée. Ce rendez-vous a permis d'évoquer les travaux de sécurisation (busage, curage fossé).

-Les travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et la rue du Tourniquet devraient commencer en février 2026. Une circulation alternée sera mise en place. Un compte rendu a été reçu le 10 décembre 2025. La société Orange a informé TE53 de la prise charge de l'enfouissement des réseaux télécom à leur frais. Cela représente une économie pour la commune d'environ 10 000 € / 15 000 €. Un courrier de confirmation est attendu.

Vie Agricole et Question Animale

Olivier Huyghe, suppléant de la Commission Vie Agricole et Question animale, informe que 3 chats ont été stérilisés. Un chien de race Saint-Bernard a été signalé en divagation le 10 décembre 2025 sur la RD22. Le propriétaire a été informé.

Patrick Boiteau, membre de la commission Vie Agricole et Question animale informe qu'un habitant de la commune, à l'aide de 5 pièges mis en place sur sa parcelle, a capturé environ 840 frelons asiatiques.

L'assemblée générale de POLLENIZ s'est tenu le 5 décembre 2025, Patrick Boiteau, indique que le sujet des frelons asiatiques a été évoqué. Afin de garantir la protection des ruches, des actions efficaces doivent être mise en place pour lutter contre ce prédateur. Des questions sont portées sur la stratégie à appliquer. Plusieurs habitants de la commune se sont manifestés suite à la découverte de nids de frelons asiatiques sur leurs parcelles. Les coordonnées de prestataires pour le retrait ont été transmises. Une apicultrice située à Daon, a informé la mairie de la perte de 50 % de son cheptel d'abeilles. Elle demande à ce que des dispositions soient mise en place afin de lutter contre cette propagation, notamment des campagnes de piégeages. Une réunion va être programmée avec les différentes associations et les commissions.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Une rencontre est prévue le 12 décembre 2025 à Bierné, avec la paroisse de Bellebranche. Patrick Boiteau assistera à cette rencontre. Des informations sont à rapporter à cette occasion :
L'église de Daon est difficile à ouvrir. Les clefs sont disponibles que sur demande. Les visites ne peuvent se faire sans rendez-vous car l'église est toujours fermée.

3 – COMMISSION FINANCES

- **Décision modificative n°5 – Budget principal – Section de fonctionnement**

Delphine Gouy, référente de la Commission Finances informe qu'une décision modificative n°5 doit être faite. Le compte du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants doit être crédité.

Tableau récapitulatif de l'opération, ci-après :

Section de Fonctionnement			
Compte	Intitulé	Dépenses	Recettes
7391112 chap 014	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants	136.00 €	
65312 chap 65	Frais de mission et de déplacement-élus	-136.00 €	

DELIBERATION 2025-12 A

Le Conseil Municipal après étude et débat,

A 9 Voix POUR

–**VALIDE** la Décision modificative n°5 concernant les opérations comptables à effectuer afin d'équilibrer des articles du Budget principal de section de fonctionnement.

–**AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

4- COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE

1. Frais de scolarité 2024-2025 Coudray

La référente de la Commission enfance et jeunesse, Françoise Charles, présente les frais de scolarité concernant les enfants de Daon inscrits à l'Ecole de Coudray.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 4 enfants sont scolarisés en maternelle et 15 enfants en primaire.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

-Montant pour 1 enfant en maternelle : 1 889 €

-Montant pour 1 enfant en primaire : 390 €

Le montant du versement total demandé par la Mairie de Coudray s'élève à **13 406 €**.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le paiement de ces frais de scolarité.

DELIBERATION 2025-12 B

Le Conseil Municipal, après étude et débat,

A 9 Voix POUR

- **VALIDE** le paiement des frais de scolarité à la Mairie de Coudray pour l'année 2024-2025 pour un montant de 13 406 €

- **AUTORISE** Mme le Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

2. OGEC. Solde de participation aux frais de scolarité 2024-2025

La référente de la Commission enfance-jeunesse, Françoise Charles, informe que la Mairie a reçu le compte de résultat de l'OGEC pour l'année 2024-2025.

Le bilan 2024-2025 de l'OGEC, aux frais réels, est présenté à l'Assemblée.

-36 élèves sont scolarisés pour l'année 2024-2025 : 18 élèves en maternelle et 18 élèves en primaire.

Répartition de la contribution :

-Participation aux frais de scolarité : 46 456.85 €

-Participation aux frais de garderie : 5 940.90 €

-Participation aux frais de cantine : 12 193.12 €

La participation demandée pour l'année 2024-2025 pour 36 élèves, s'élève au montant total de 64 590.87 €.

Pour rappel, le montant versé au 11/12/2025 par la mairie pour l'année scolaire 2024-2025 est de 60 000 €.

Le solde restant dû par la Mairie s'élève à 4 590.87 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le paiement du solde de la participation.

La 1^{ère} adjointe, Trésorière de l'OGEC, quitte la salle, ne participe pas au débat, ni au vote.

DELIBERATION 2025-12 C

Le Conseil Municipal, après étude et débat,

A 8 Voix POUR et 1 NON VOTANT

-**VALIDE** le paiement du solde d'un montant de 4 590.87 € relatif à la participation des frais de scolarité OGEC RPI Daon/Argenton-Notre-Dame pour l'année 2024-2025

- **AUTORISE** Mme le Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.



5- ADMINISTRATION

1. Création d'un poste d'agent technique contractuel à 17h30 par semaine à partir du 01/01/2026

Mme le Maire informe que le contrat établi avec l'ESAT pour la mise à disposition d'un agent technique arrive au terme des 3 ans. Cette mise à disposition ne pourra être renouvelée en 2026. Il est rappelé que la commune refacture en partie cette mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, ce qui permet d'absorber cette charge salariale. L'ESAT propose une convention de suivi au tarif d'environ 25 € mensuel. Cette convention assure la reprise de l'agent par l'ESAT, si à la fin du contrat établi, celui-ci n'était pas renouvelé par la Mairie.

Mme le Maire propose ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 31 décembre 2024,

Article 1 : Objet

Il est proposé la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 17h30/semaine d'Agent Technique. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques de catégorie C (agent technique, agent technique pp 2^{ème} cl et agent technique pp 1^{ère} cl). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées *aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2026, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La décision par délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal seront chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.



Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. *N.B. : Le tableau des emplois sera également à modifier après recrutement (filière, cadre d'emplois, grade, effectif).*

DELIBERATION 2025-12 D

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***A 9 Voix POUR**

-**VALIDE** la création d'un poste d'agent technique contractuel à temps non-complet à raison de 17h30 par semaine à compter du 01/01/2026.

-**VALIDE** l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2026, chapitre : 012.

-**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

2. Refacturation à la Communauté de Communes de Château-Gontier de la mise à disposition des agents pour l'entretien de la lagune année 2025

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément à la convention signée le 02/03/2023 relative à la gestion des équipements affectés au service « assainissement » entre la Communauté de Communes du pays de Château-Gontier et la commune de Daon, il est convenu de la refacturation du personnel de Daon mis à disposition.

Le volume d'heures de mise à disposition du personnel pour l'année 2025 s'établit ainsi :

-40 heures normales

Le montant total de la somme est arrêté à 1 177.90 € (Mille cent-soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-dix centimes)

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le montant à refacturer à la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier.

DELIBERATION 2025-12 E

Le Conseil Municipal, après étude et débat

A 9 Voix POUR

-**VALIDE** la refacturation de la mise à disposition du personnel de DAON pour la gestion des équipements affectés au service « assainissement » de la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier pour l'année 2025. Soit :

-40 heures normales, pour un montant total de 1 177.90 € (Mille cent-soixante dix-sept euros et quatre-vingt-dix centimes)

-**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Le Maire
Catherine Delarue

Le secrétaire de séance
Virginie Haudebert

Le 12 Décembre 2025

FEUILLE DE CLOTURE

Délibérations prises lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

	N°	VOTE
Décision modificative n°5 – Budget principal – Section de fonctionnement	DELIBERATION 2025-12 A	9 POUR
Frais de scolarité 2024-2025 Coudray	DELIBERATION 2025-12 B	9 POUR
OGE. Solde de participation aux frais de scolarité 2024-2025	DELIBERATION 2025-12 C	8 POUR 1 NON VOTANT
Création d'un poste d'agent technique contractuel à 17h30 par semaine à partir du 01/01/2026	DELIBERATION 2025-12 D	9 POUR
Refacturation à la Communauté de Communes de Château-Gontier de la mise à disposition des agents pour l'entretien de la lagune année 2025	DELIBERATION 2025-12 E	9 POUR

Les délibérations sont consultables au panneau d'affichage en Mairie,
et sur le site Internet : daon53.com



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

ÉMARGEMENT – Conseil du 11 décembre 2025

BOITEAU Patrick	
CHARLES Françoise	
DELARUE Catherine	
DEROO Michel	Absent
GOUY Delphine	
HAUDEBERT Virginie	
HUYGHE Olivier	
JAHIER Marie-Françoise	Absente
JOSSELIN Nicolas	Absent
LARDEUX Pascal	



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8Place Chanoine Rimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr